



ENJEUX DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL

Retour sur la matinée technique du 8 juin 2023

INS, interopérabilité, messageries sécurisées... La première partie de la journée d'étude de juin est revenue sur les nombreux enjeux inhérents au numérique pour les Services de Prévention et Santé au Travail, en présence de la DGT, de l'Agence du Numérique en Santé et de la CNIL. Retour sur cette matinée technique.

Après le mot d'accueil du président de Présanse Maurice Plaisant, la journée d'étude de ce 8 juin s'est ouverte par une introduction de M. Jimenez, chef du bureau des acteurs de la prévention en entreprise à la Direction Générale du Travail.

Il est revenu sur les nombreux leviers et sujets de la transformation générale du numérique en santé et en particulier en Santé au Travail : le cadre des contraintes et règles existantes (RGPD, sécurisation des hébergeurs de données...), le dossier médical partagé intégrant un volet santé et sécurité au travail et DMST, la régulation des aspects numériques au sein de la certification, la traçabilité... Ainsi les outils réglementaires (accès aux données du DMST) comme techniques (thésaurus en santé au travail intégrés aux logiciels métiers) sont essentiels à cette évolution du numérique en santé au travail.

Asuivi une communication de M. Périé, pour l'Agence du Numérique en Santé, sur les grands principes et enjeux de l'interopérabilité et notamment sur le CI-CSIS : le cadre d'interopérabilité des systèmes d'informations de santé, qui définit les standards en la matière dans le domaine sanitaire et médico-social.

C'est ensuite le Dr Corinne Letheux qui a assuré une présentation sur l'Identité Nationale de santé (INS), matricule permettant à un usager d'avoir une seule et unique identité partagée par tous les acteurs de Santé. Elle est générée par les bases de références nationales et permet aux professionnels de Santé de disposer d'une identité unique, pérenne et partagée par tous pour faciliter les échanges et le partage de données, alimenter le DMP... Son utilisation, ses conditions d'usage pour le référencement des données et ses modalités de collecte sont à retrouver plus en détail dans le support de communication. Deux SPSTI, le Pôle Santé Travail de Lille et le SSTRN à Nantes ont ensuite témoigné de leurs pratiques en implémentation de Messageries sécurisées de santé,

respectivement via les solutions Apicrypt et MSSanté. Leurs présentations sont également disponibles.

Également présente, la CNIL (Commission Nationale Informatique & Libertés) représentée par la juriste Stéphanie Saulnier, a tenu une communication sur le Dossier Médical en Santé au Travail (DMST), son accès et son alimentation. Un travail sur le DMST a été réalisé lors de réflexions plus larges sur l'usage des données pour les SPSTI formulées avec les professionnels du secteur, et ce dans le cadre de la crise sanitaire.

Parmi les nombreux professionnels de santé, techniques et administratifs impliqués dans l'activité du SPSTI et le suivi des salariés, seuls les professionnels de santé peuvent consulter et alimenter l'ensemble de ce DMST. Les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire (intervenant en prévention des risques professionnels, assistants du SPSTI), placés sous la supervision du médecin du travail, "ne peuvent quant à eux consulter et alimenter que certaines parties du DMST.

Les travailleurs sociaux rattachés à un SPSTI n'appartiennent pas à l'équipe pluridisciplinaire : ils ne peuvent ni alimenter, ni accéder au DMST.

Au regard de leurs compétences et de leurs missions, le personnel de direction et le personnel administratif ne sont pas autorisés à prendre connaissance du contenu du DMST des travailleurs."

Qu'est ce que l'INS ?

Avant l'INS
Un usager, plusieurs identités possibles chez les acteurs qui le prennent en charge

- Nom : **LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1990
Sexe : F
- Nom : **LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1990
Sexe : F
- Nom : **LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1990
Sexe : F

Aujourd'hui
Un usager, une seule et unique identité partagée par tous les acteurs : **l'INS**

Matricule INS : 2 80 01 75 096 D16 18
Nom de naissance : LOISEAU
Prénom(s) de naissance : Marina Anne
Date de naissance : 21/01/1990
Sexe : F
Code lieu de naissance : 75056

Cette INS provient des bases de référence nationales, interrogées par l'intermédiaire du téléservice INSI intégré à votre logiciel

Depuis le 1^{er} Janvier 2021, toute donnée de santé doit être référencée avec l'INS

INS 1 - Certains usagers (personnes nées à l'étranger non affiliées au sein d'un organisme de protection sociale par exemple) ne disposent pas d'INS. Toutefois, l'absence d'INS n'est pas inquiétante pour la prise en charge de la personne.
INS 2 - l'INS contient également un identifiant technique, l'ICID, qui permet d'identifier si le matricule INS est un NNI ou un NNA. Cet ID est transparent pour l'utilisateur.



Mot d'accueil de M. Plaisant avant l'ouverture de cette journée par M. Jimenez de la DGT.

Dès lors :

- ▶ Une politique de gestion des habilitations et des accès doit être mise en place,
- ▶ Les personnes autorisées à alimenter et à accéder aux données du DMST doivent être identifiées ainsi que l'étendue de leur accès : toutes ne disposent pas des mêmes droits,
- ▶ La direction du SPSTI doit veiller à la mise en place de la politique de gestion des habilitations et des accès : elle doit s'assurer que les mesures mises en place présentent toutes les garanties requises par la réglementation.

Enfin, le Dr Letheux a repris la parole pour dresser un état des lieux du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métier, dont l'actualisation est au nombre des missions de la CSI (Commission Système d'Information), et avait été mis en pause par la crise sanitaire et les travaux menés sur les différentes options pour un schéma directeur du développement des systèmes d'information au sein de SPSTI.

Conscient des nouveaux besoins résultant des évolutions de la Santé au travail, des rapides changements d'organisation des SPSTI et de l'élargissement de leurs missions, le Conseil d'Administration de Présanse avait



Intervention de M. Périé, Agence du Numérique en Santé.

validé l'intérêt d'un cahier des charges commun des "fonctionnalités" des logiciels métiers pour guider les Services au moment de choisir ou de faire évoluer leurs solutions informatiques.

Le 3ème Plan santé travail 2016-2020 est venu conforter ces orientations en mettant l'accent sur le besoin de consolider les Systèmes d'information des Services, dans le sens d'une meilleure exploitation de leurs données d'activité.

Il s'agit ici de faciliter l'utilisation quotidienne des logiciels métiers, de disposer d'un outil qui permette de répondre à toutes les missions des Services et de rassembler et de mettre en perspective les données de Santé au travail afin de promouvoir des indicateurs nationaux.

4 grands chapitres structurent ce document :

- ▶ Permettre l'entrée des données,
- ▶ Permettre le traitement et le regroupement des données,
- ▶ Permettre la sortie des données,
- ▶ Respecter les règles ubiquitaires,

Le travail de mise à jour est à retrouver en détail dans la présentation, on reviendra ci-après sur la liste des évolutions prises en compte.

Mise à jour du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels
Concepts/éléments à prendre en compte dans l'actualisation

Evolutions réglementaires

- Offre socle
- Certification
- Indicateurs par service de l'offre socle
- Suivi de l'état de santé vs suivi médical
- Nouvelles visites
- Délégation / protocole
- Nouveaux acteurs
- Consultation et alimentation par l'équipe
- Suivi de la carrière
- Entrée par le salarié et non par l'entreprise
- Portabilité
- Flux entre le DMST et le DMP
- Définition des informations du DMST

- Flux des AT
- Co-traitance des AMT
- SNDS / Health Data Hub
- Echelle de la cellule PDP
- Données sortantes de conseils de prévention, annexe IV, ordonnances de prévention
- Utilisation de messagerie sécurisée
- Messagerie sécurisée vers l'espace de santé
- Pilotage des équipes par ouverture d'actions
- Curriculum Laboris
- Espace numérique pour le salarié

présanse

Le support complet de cette matinée technique est à retrouver sur Présanse.fr > Actualités > Événements. A noter qu'un article détaillé sur l'interopérabilité des systèmes d'information est également à retrouver pages 10 et 11 de ce numéro. ■

Ressources :

[Présanse.fr > Actualités > Événements > Enjeux du numérique en santé pour les SPSTI : support de la matinée technique de juin](#)